

Commissions fédérales

Mandat 2024 – 2028

* * * * *

Modalités de candidature

- Un appel à candidatures est relancé pour compléter deux commissions fédérales.
- Les conditions d'accès aux commissions sont précisées ci-après ainsi que le dossier de candidature à fournir.

I - Conditions d'accès des candidats

1. Conditions générales

Pour accéder à une commission fédérale, tout candidat doit :

- être licencié à la Fédération lors des saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et être licencié pour la saison 2024/2025, au plus tard le 12 janvier 2025 ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs.

A titre dérogatoire pour le mandat 2024-2028, les candidats à la **Commission Nationale Spécialisée Parkour** devront justifier d'une licence uniquement pour les saisons 2022/2023, 2023/2024 et être licencié pour la saison 2024/2025, au plus tard le 12 janvier 2025.

2. Conditions particulières

Pour certaines commissions, des incompatibilités sont prévues par les statuts et le règlement intérieur. Par ailleurs, des compétences particulières sont exigées. Elles sont précisées, pour chaque commission, dans le document récapitulatif des commissions auquel il convient de se reporter.

Elles concernent :

- La commission des juges ;
- La commission formation et emploi ;
- Les deux commissions disciplinaires ;

- Le comité d'éthique ;
- La commission nationale des jeunes ;
- La commission de surveillance des opérations électorales.

II - Dossier de candidature

La candidature s'effectue en renseignant le formulaire en ligne ci-après : [Candidature CNS Parkour et CNJeunes](#)

Pièce à fournir : un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)* datant du 16 décembre 2024 au plus tôt et du 12 janvier 2025 au plus tard. Pour les personnes de nationalité étrangère, un document équivalent délivré par les autorités du pays dont elles sont ressortissantes doit être fourni.

* La démarche s'effectue en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>

III - Dépôt des candidatures

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **12 janvier 2025** à 23h59.
- Toute candidature déposée sur le formulaire après ce délai ne sera pas prise en compte.
- La date et l'horaire de validation du formulaire fera foi.

Contact pour toute question concernant la procédure :
Séverine Mastro (severine.mastro@ffgym.fr – 01.48.01.24.38)